

Demande d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique, vélo cargo, vélo pliant ou vélo à propulsion humaine, neuf ou d'occasion

Cadre réservé à l'administration

N° de demande :

Date de réception

Montant de l'aide :

Suite du dossier : ☐ accepté ☐ dossier refusé (motif :)

FORMULAIRE DE DEMANDE

DEMANDEUR :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail personnel :

ENGAGEMENT

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces joints et m'engage à transmettre à la commune de Divonne-les-Bains tout document nécessaire à l'étude de mon dossier.

Toute fausse déclaration entrainera la nullité de la demande et la restitution de l'aide.

Fait à Divonne-les-Bains, le :

Signature du demandeur

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Tous les documents transmis doivent être au nom du demandeur.

- ☐ **Formulaire de demande**, daté et signé (page 1) ;
- ☐ **Règlement d'attribution de l'aide, daté et signé** (pages 4-5-6-7) ;
- ☐ **Attestation sur l'honneur** (annexe 1) ;
- ☐ **Copie de la facture d'achat du vélo** au nom du demandeur, postérieure à la mise en place du présent dispositif. **Les tickets de caisse ne sont pas acceptés ;**
- ☐ **Copie de pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) au nom du demandeur ;**
- ☐ **Copie de tout document justifiant de la résidence principale sur Divonne-les-Bains ;**
- ☐ **Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** au nom du demandeur ;
- ☐ **Questionnaire mobilité** rempli (annexe 2) ;
- ☐ **Autorisation de traitement des données personnelles** (annexe 3).

Un seul dossier par demandeur. Tout dossier incomplet, non daté ou non signé ne sera pas traité.

À réception du dossier, le service Transition écologique de la commune de Divonne-les-Bains analysera la recevabilité de votre demande.

- *Si le dossier est incomplet*, un mail vous sera renvoyé afin de transmettre les documents complémentaires.
- *Si la demande ne répond pas aux conditions d'éligibilité*, vous recevrez un mail de refus de subvention.
- *Si votre demande est éligible*, vous recevrez par courrier les éléments nécessaires au versement de la prime.

**Dossier de demande d'aide complété
et signé à retourner à :
Mairie de Divonne-les-Bains**

Service Transition écologique
73 avenue des Thermes
01220 Divonne-les-Bains

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude de votre demande de subvention et à des fins statistiques. Les destinataires des données sont les agents de la commune de Divonne-les-Bains instruisant les demandes de subvention et en charge de l'exploitation de ces données. Hormis à la Trésorerie publique, responsable du versement de la subvention, aucune information ne sera communiquée à des tiers ni utilisée à des fins personnelles. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de Divonne-les-Bains – 73 avenue des Thermes – 01220 Divonne-les-Bains.

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, D'UN VÉLO CARGO, D'UN VÉLO PLIANT OU D'UN VÉLO À PROPULSION HUMAINE, NEUF OU D'OCCASION

Article 1 - Bénéficiaires

Est éligible à l'attribution de l'aide, toute personne physique majeure dont la résidence principale se situe sur la commune de Divonne-les-Bains et qui fait l'acquisition, en son nom propre, d'un **vélo neuf ou d'occasion**.

Les bénéficiaires s'engagent à recevoir une seule attribution par foyer (lieu de vie d'une famille) pendant une durée de trois ans, quel que soit le nom de famille porté par les membres du même foyer.

Le demandeur s'engage à demeurer propriétaire du vélo subventionné pendant une période de trois ans, à compter de la date d'allocation de la subvention. La revente du vélo à un tiers est par conséquent interdite pendant ce délai.

Article 2 – Caractéristiques du matériel acquis

L'aide financière vise uniquement l'acquisition d'un **VAE, d'un vélo cargo, d'un vélo pliant ou d'un vélo à propulsion humaine NEUF ou D'OCCASION** répondant aux caractéristiques ci-dessous :

Vélos à assistance électrique (VAE)

Concernant le terme de « vélo à assistance électrique », celui-ci s'entend selon la réglementation en vigueur au sens de la **directive européenne 2002/24/CE du 18 mars 2002** : « Cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue de 0,25 kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/heure ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler » (correspondance de la **norme française NF EN 15194**). Il est à préciser que l'aide porte sur l'achat de VAE.

Les vélos à assistance électrique devront être équipés de batteries sans plomb. Compte-tenu de la diversité des modèles présents sur le marché, le certificat d'homologation du vélo, sa notice technique ou une attestation de respect de la norme et du fait que le vélo est équipé de batteries sans plomb, sera exigé dans le dossier de demande d'aide. Ces documents permettront de distinguer les matériels de mauvaise qualité ou produits selon des conditions sociales et environnementales défavorables. Lors de l'instruction des demandes d'aide, une attention particulière sera accordée sur ce point.

Vélos à propulsion humaine

Concernant le terme de vélo à propulsion humaine, celui-ci s'entend pour un cycle composé de deux roues dont le mouvement est exercé par la force musculaire humaine, de dimension pour adulte (26").

Vélos pliants

Sont concernés les vélos dont le cadre et d'autres parties se plient à l'aide de charnières qui se verrouillent. Les parties pliées restent ainsi solidaires et permettent de transporter, ou stocker facilement ces vélos.

Les risques de vol, combinés aux difficultés de stationnement à domicile, sont l'un des premiers freins à la pratique du vélo en ville. L'achat d'un vélo pliant peut donc lever ces freins à la pratique du vélo. Par ailleurs, le vélo pliant permet une intermodalité renforcée avec les transports en commun (trains ou transports urbains) et offre donc une possibilité de déplacement intéressante pour effectuer des trajets domicile-travail, notamment, en périphérie.

Vélos cargos

Sont concernés les vélos, équipés de systèmes spécifiques, qui permettent de transporter aussi bien des enfants que des courses ou du matériel.

Ces vélos permettent de transporter de lourdes charges (enfants, marchandises ou matériel) et offrent une solution alternative pertinente à l'achat d'une voiture particulière ou d'une camionnette. De plus, ce mode de déplacement familial permet également de sensibiliser les enfants, dès leur plus jeune âge, aux bienfaits de la pratique du vélo pour se déplacer au quotidien. Ce type de vélo est également adapté aux personnes en situation de handicap.

Concernant l'ensemble des vélos éligibles

Les vélos éligibles à l'aide doivent obligatoirement être de dimensions pour adulte (26"). Les vélos, neufs ou d'occasion, devront obligatoirement être achetés auprès de professionnels situés sur le territoire français. Toute demande ne répondant pas à ces critères sera refusée.

L'acquisition du vélo objet de l'aide doit être réalisée dans les trois mois précédant la date du dépôt de la demande.

Article 3 – Montant de l'aide financière

Le montant de l'aide à l'achat octroyée par la ville de Divonne les Bains s'élèvera à :

- 50 % du prix d'achat TTC dans la limite de 200 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion ou d'un vélo cargo ;
- 50 % du prix d'achat TTC dans la limite de 100 € pour l'achat d'un vélo à propulsion humaine neuf ou d'occasion ou d'un vélo pliant ;

Les bénéficiaires s'engageront, sur une durée de trois ans, à ne percevoir qu'une seule aide par foyer fiscal.

Article 4 – Constitution du dossier et modalités d'attribution

Retrait et Constitution du dossier

a- Retrait du dossier

Pour bénéficier de la subvention, vous êtes invité à retirer un dossier auprès de l'accueil de la mairie (73 avenue des Thermes 01220 Divonne-les-Bains) ou à télécharger le dossier sur le site de la Ville (<http://www.divonnelesbains.fr/>).

b- Constitution du dossier

Le dossier déposé devra comprendre toutes les pièces demandées énumérées ci-après :

- **Formulaire de demande et règlement financier dûment signés ;**
- Copie de **pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) au nom du demandeur ;**
- Copie de la **facture d'achat** faisant apparaître la nature, la marque et le modèle du vélo acheté ainsi que le nom de l'entreprise ayant procédé à la vente du vélo, libellée au nom du demandeur, pour tout achat effectué **dans les trois mois précédant le dépôt de demande de subvention.** Les reçus ne sont pas acceptés ;
 - Copie de **tout document justifiant de la résidence principale sur Divonne-les-Bains, datant de moins de trois mois ;**
- **Relevé d'identité bancaire (RIB) du compte à créditer.**

Dépôt du dossier

Retourner votre dossier dûment complété et signé à :

Mairie de Divonne-les-Bains – Service Transition écologique

73 avenue des Thermes

01220 Divonne-les-Bains

Ou par mail : transition@divonne.fr

Modalités d'attribution

Les dossiers seront instruits dans l'ordre de leur arrivée.

Le versement de l'aide financière interviendra après vérification de la conformité du dossier. Dans le cas où le dossier s'avèrerait être incomplet, le bénéficiaire disposera d'un délai d'un mois pour apporter la ou les pièces manquantes.

Un arrêté d'attribution sera adressé par courrier au demandeur. Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique. Les subventions seront attribuées annuellement dans la limite des crédits inscrits au budget de la commune.

Article 5 – Sanction en cas de détournement de la subvention

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du Code pénal.

Article 6 – Modification du présent règlement

La ville de Divonne-les-Bains se réserve la possibilité de modifier à tout moment les conditions d'attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, vélo cargo, vélo pliant ou vélo à propulsion humaine, neuf ou d'occasion.

Fait à Divonne-les-Bains, le

Signature du demandeur

Annexe 1 : Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)

m'engage sur l'honneur à ne percevoir qu'une seule aide de la part de la commune de Divonne-les-Bains concernant l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, vélo cargo, vélo pliant ou vélo à propulsion humaine, et à ne pas revendre ledit vélo avant trois ans sous peine de restituer l'aide perçue.

Fait à : Le :

Signature du demandeur



Annexe 2 : Questionnaire mobilité

Afin de mieux vous connaître et éventuellement nous permettre d'ajuster le dispositif à vos besoins, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Comment avez-vous eu connaissance de l'existence de la subvention pour l'achat d'un VAE, vélo à propulsion humaine, vélo cargo ou vélo pliant proposé par la Ville de Divonne-les-Bains ?

☐ Communication de la Ville :

☐ JVD

☐ Site internet

☐ Panneaux lumineux

☐ Page Facebook

☐ Newsletter de la ville

☐ Autre source (précisez) :

Vous êtes : ☐ un homme ☐ une femme

Votre âge : ☐ 18 – 34 ans ☐ 35 - 54 ans ☐ 55 – 64 ans ☐ 65 ans et +

Vous êtes : ☐ étudiant ☐ actif ☐ sans emploi ☐ retraité

Vous habitez :

☐ Le centre-ville

☐ Arbère

☐ Saint Gix/Villard/Plan

☐ Vézenex/Crassy

Vous utilisez le plus souvent :

- ☐ Les transports en commun
- ☐ Une voiture
- ☐ Un deux-roues motorisé
- ☐ Un vélo
- ☐ Aucun véhicule

Vous utiliserez votre vélo pour des trajets (*plusieurs réponses possibles*) :

- ☐ Domicile/Travail réguliers
- ☐ Domicile/Travail occasionnels
- ☐ Loisirs
- ☐ Rendez-vous, courses
- ☐ Autre

Ce deux-roues va-t-il remplacer un autre véhicule ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui à la question précédente, lequel ?

- ☐ Voiture
- ☐ Deux-roues motorisé
- ☐ Transports en commun

Vous allez garer votre vélo :

- ☐ A votre domicile
- ☐ Dans la rue
- ☐ Dans un parking public
- ☐ Autre

☐ Oui

Seriez-vous d'accord de nous envoyer une photo de vous avec votre vélo ?

☐ Oui☐ Non

Si oui, nous autorisez-vous à publier votre photo sur nos différents moyens de communication (site internet, JVD, etc.) ?

☐ Oui, j'autorise la publication de ma photo sur les différents moyens de communication de la ville de Divonne-les-Bains, dans le cadre de la promotion des modes doux respectueux de l'environnement.

☐ Non

Si oui, merci de joindre à ce dossier une photo de vous avec le vélo qui bénéficie de la prime.

Remarques et suggestions :

.....

.....

.....

.....

Fait à _____ Le ____ / ____ / ____

Signature :

Annexe 3 : Autorisation de traitement des données personnelles

Je soussigné(e) Monsieur/Madame _____ autorise le traitement de mes données personnelles suivantes :

- Nom, prénom, date de naissance ;
- Adresse email ;
- Adresse postale ;
- Etc.

Je reconnais que les informations recueillies par le service Transition écologique de la Mairie de Divonne-les-Bains et la Trésorerie Publique (SGC d'Oyonnax) feront l'objet d'un traitement informatique destiné à l'octroi de la prime vélo votée par le conseil municipal de la commune de Divonne-les-Bains.

Je reconnais avoir volontairement donné ces informations.

Sont destinataires de ces informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions les services administratifs de la Commune de Divonne-les-Bains et le Service de Gestion Comptable (SGC) d'Oyonnax.

Ces données personnelles seront conservées pour une durée de quatre ans au sein de la Commune de Divonne-les-Bains et aussi longtemps que nécessaire par le SGC d'Oyonnax pour réaliser les traitements indiqués ci-dessus ou à d'autres fins essentielles telles que se conformer aux obligations légales, résoudre les éventuels litiges et appliquer les conventions.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), les usagers bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Ils bénéficient également de la possibilité d'effectuer une réclamation auprès de la CNIL par courrier postal au 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ou en se rendant sur le site <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Afin d'exercer ce droit et d'obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service Transition écologique de la Commune de Divonne-les-Bains, 73 avenue des Thermes 01220 Divonne-les-Bains, joignable par courrier ou par mail à transition@divonne.fr.

Fait à _____ le / /

Signature :